

2007-11-16

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La chaîne gazière: influence de ses spécificités sur le processus de libéralisation *par Carine Swartenbroeckx*

NBB Working Paper No 122 - Document Series

Depuis le 1er juillet 2007, la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité s'applique à l'ensemble des consommateurs de l'Union européenne qui peuvent désigner librement leur fournisseur de gaz et d'électricité. Alors qu'auparavant les consommateurs étaient confrontés à un interlocuteur unique pour leur approvisionnement en gaz, le processus de libéralisation a accentué les rôles et responsabilités des différents intervenants de la chaîne gazière et dont les (nouvelles) attributions n'apparaissent pas toujours clairement, dans un domaine où la complexité technique est aussi présente.

Ce premier working paper a pour objectif d'attirer l'attention sur certains enjeux de la libéralisation du marché gazier dont le fonctionnement ne peut faire abstraction de l'infrastructure de réseau requise pour l'acheminement de ce combustible jusqu'au consommateur, une caractéristique partagée avec le marché de l'électricité. Dans la première partie, les spécificités du secteur du gaz sont mises en perspective avec celles d'autres industries de réseau, partant du constat que si des similitudes sont bien présentes, ces industries de réseau ont connu des développements technologiques qui leurs sont propres, tout en étant parfois appelées à évoluer dans des contextes réglementaires basés sur des concepts communs. Plusieurs notions et concepts techniques de l'industrie gazière y sont également explicités brièvement à destination des lecteurs moins familiarisés avec le sujet, lorsque ces éléments sont susceptibles d'exercer une incidence sur le fonctionnement du marché gazier. La seconde partie aborde plus spécifiquement la question de la libéralisation du marché du gaz, d'abord en exposant les éléments qui ont motivé ce processus, pour ensuite mettre en exergue les conséquences de cette libéralisation sur le fonctionnement du marché. Le gaz étant une énergie primaire qui doit être transportée depuis son lieu d'extraction, il en découle que la mise en concurrence de l'approvisionnement gazier en amont n'est pas si évidente dans le contexte européen. En effet, contrairement aux exemples des marchés gaziers nord-américain et anglais, cet approvisionnement est assuré pour une large part par des fournisseurs extérieurs, et échappe dès lors au champ d'application de la législation européenne sur la libéralisation et sur l'organisation du marché intérieur du gaz. Le fonctionnement de la concurrence sur le segment de l'approvisionnement gazier en aval doit s'accommoder de la contrainte posée par l'accès à l'infrastructure de réseau, et qui, dans le cas du gaz, se double en Europe d'une contrainte de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extérieurs. La mise en concurrence des marchés en amont et en aval s'en trouve décalée, ce qui peut affaiblir la portée de la libéralisation.